

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Nachwort: "Pour les écoles et cours de répétition d'artillerie de l'année 1866..."
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et les régiments du train des équipages les attelages et leurs conducteurs. Chacun de ces régiments se compose de 18 compagnies actives et d'une compagnie de dépôt. Ils résident à Turin et dans les différentes places fortes, Alexandrie, Bologne, etc.

Les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 10^e régiments forment l'artillerie de campagne proprement dite. Chacun de ces régiments se compose actuellement de 15 batteries attelées et d'une batterie de dépôt, soit ensemble 75 batteries actives, dont 2 à cheval.

Nous avons étudié plus spécialement l'artillerie de campagne, sur laquelle nous donnerons en conséquence des renseignements plus détaillés, nous contentant de quelques mots dits en passant sur l'artillerie de position.

Chaque régiment est commandé par un colonel. L'état-major du régiment est composé comme en France. La plupart des batteries ainsi que la batterie de dépôt résident au même endroit que l'état-major, c'est-à-dire, en 1864, à la Venaria, à Pavie, à Pise, à Caserte, à Vigevano. Les autres batteries sont groupées par deux ou trois dans les autres villes du royaume.

L'effectif des batteries en hommes et en chevaux peut se trouver sous quatre formes :

| | | | |
|--------------|-----------|----------------|-----------|
| Pied de paix | { entier. | Pied de guerre | { entier. |
| | { demi. | | { demi. |

Sur le pied de paix entier, la batterie se compose :

a) *Montée.*

3 officiers, 132 hommes et 102 chevaux, 4 bouches à feu, 4 caissons, 2 caissons pour munition d'infanterie, 4 autres voitures.

b) *A cheval.*

3 officiers, 143 hommes, 140 chevaux, 4 bouches à feu, 4 caissons, 2 caissons pour munition d'infanterie, 4 autres voitures (forge, affût de rechange, etc.).

(A suivre.)



Pour les écoles et cours de répétition d'artillerie de l'année 1866, on a introduit, à titre d'essai et en remplacement des fusées à temps jusqu'ici en usage, des fusées percutantes, dont il sera fait usage avec les canons rayés de 4 liv., dans tous les exercices de tir à obus avec charges d'éclatement. La construction et l'emploi de cette fusée percutante sont déterminés par une instruction récente, et le règlement sur le service de la pièce du 17 février 1864 est à compléter en s'y conformant.